

Le tri

c'est dans ma nature !

(GUIDE DU TRI)



Vos contenants



Les emballages recyclables



Les emballages en verre



Les ordures ménagères



Les autres déchets



Que deviennent vos déchets ?



Le recyclage



ECO
EMBALLAGES



Pourquoi trier ses déchets ?

Gâce au tri sélectif, vous rendez possible le recyclage de métaux, de cartons, de papiers et de bouteilles en plastique.

Ce geste quotidien permet de réduire le gaspillage des ressources naturelles de notre planète et de garantir un avenir meilleur aux générations futures.

En effet, chaque français produit en moyenne 1kg de déchets ménagers par jour. Autant de déchets qui pollueraient notre planète si on ne faisait rien.

Auparavant, nous mettions nos ordures ménagères dans des décharges où elles étaient enfouies et recouvertes de terre. Cette gestion des déchets n'était vraiment pas favorable au bon développement de la planète.

Désormais, nous optons pour la préservation de l'environnement, par le biais de la valorisation et du recyclage des déchets.

Tous les déchets que nous produisons doivent être séparés en deux catégories : ordures ménagères et produits recyclables.

Pour assurer un tri optimal, il est préférable de plier les cartons et de compacter les bouteilles plastiques (dans le sens de la hauteur, avec les bouchons vissés sur la bouteille), ce qui vous permettra d'avoir plus de place dans vos poubelles de tri et de faciliter le recyclage. Cependant, nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de laver les emballages.

→ Pour éviter toute erreur susceptible de nuire à votre tri et d'entraîner un refus de collecte de votre bac de tri, nous vous demandons de vous fier uniquement aux consignes données dans ce guide.

Vos contenants



Les emballages recyclables



Les ordures ménagères



Les emballages en verre*



Les couleurs des contenants diffèrent selon les communes. Conserver vos habitudes de tri.

* A noter : pour Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon, Gruchet-le-Valasse et Caudebec-en-Caux, les consignes de tri du verre indiquées dans ce guide s'appliqueront à compter de janvier 2011.

Les emballages recyclables

Bouteilles et flacons plastiques



Bouteilles d'huile alimentaire, vinaigrettes, mayonnaises...



Bouteilles d'eau, de jus de fruits, de soda



Bouteilles d'adoucissant, de lessive, de liquide vaisselle, de javel...



Produits d'hygiène



Bouteilles de lait et cubitainers

Emballages métalliques



Boîtes et barquettes en aluminium



Boîtes de conserve et cannettes



Aérosols et bidons sans les bouchons

Papiers et cartonnettes



Boîtes en carton et suremballages en carton



Briques alimentaires



Papiers, journaux, magazines, et prospectus...

Mettre ces déchets en vrac et vides dans la poubelle de tri *(inutile de les laver)*

Les emballages
recyclables



Les couleurs des contenants seront progressivement harmonisées pour tendre vers le jaune.

**En cas de doute, mettre dans les ordures
ménagères ou appeler au :
02 32 84 53 62 ou 02 32 84 66 16**

Les emballages en verre



Bouteilles



Pots et bocaux

IMPORTANT

**Sans les bouchons, ni couvercles,
ni capsules**

Merci de ne rien déposer au pied des conteneurs

Mettre le verre en vrac dans les points d'apport volontaire* réservés aux emballages en verre *(inutile de les laver)*



Les emballages
en verre

* A noter : pour Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon, Gruchet-le-Valasse et Caudebec-en-Caux, les consignes de tri du verre indiquées dans ce guide s'appliqueront à compter de janvier 2011.

Les ordures ménagères

ATTENTION : aucun plastique ne se recycle sauf les bouteilles et les flacons en plastique



Pots de crème, pots de yaourt, polystyrène



Sacs plastiques



Films et emballages plastiques



Couches-culottes, essuie-tout, mouchoirs, papiers salis ou gras, vêtements



Les produits non vidés, souillés, ou imbriqués dans d'autres emballages.



Vaisselle



Pots de fleurs



Ampoules à filament

Mettre en sac ces déchets dans le conteneur à ordures ménagères



Les couleurs des contenants seront progressivement harmonisées pour tendre vers le gris.



Unité de valorisation énergétique Ecostu'Air située à Saint-Jean-de-Folleville

Les ordures ménagères

Pour vos autres déchets

Les encombrants

(matelas, électroménager, téléviseur, gravats, ferraille, grands cartons...)



Les déchets verts

(végétaux, gazon, feuilles, branches d'arbre...)



Les déchets dangereux



Les médicaments

(emballages, médicaments périmés)



Ne les jetez surtout pas !

Déposer ces déchets dans votre pharmacie habituelle



Les seringues



Contactez nos services
au 02 32 84 66 20
ou 02 32 84 53 67



Certains déchets en raison de leur toxicité, de leur nature ou de leur volume, ne peuvent être acceptés par la collecte des déchets ménagers.

Déposer ces déchets en déchetterie



**RETROUVER LES HORAIRES
D'OUVERTURE DÉTAILLÉS
DES DÉCHETTERIES
À LA FIN DE CE GUIDE DU TRI**



Les autres déchets

Que deviennent vos déchets ?



Les bouteilles en plastique, papiers, cartons et métaux...



... sont collectés en porte-à-porte, vidés dans le compartiment tri sélectif (alvéole de droite) du camion...



Les ordures ménagères...



... sont collectées en porte-à-porte, vidées dans le compartiment à ordures ménagères (alvéole de gauche) du camion...



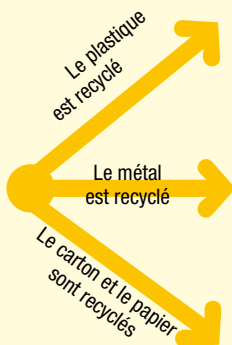
Les bouteilles, pots et bocaux en verre...



... sont collectés en apport volontaire dans un container puis collectés par un camion spécifique



... puis triés par matière
au centre de tri



en objets neufs



... puis brûlées à l'usine
d'incinération



Les cendres (mâchefers)
sont ensuite récupérées
et utilisées pour
la sous-couche des routes.



La chaleur est récupérée
pour produire de l'électricité.



... puis broyés, fondus



... et recyclés en bouteille,
pots et bocaux en verre.



Que deviennent
vos déchets ?

Le recyclage

Quelques chiffres



10 bouteilles en PEHD triées par semaine évitent en un an :

- De rejeter 101 kg de CO₂ ce qui équivaut à 634 km en voiture
- De consommer 933 KWH d'électricité ce qui équivaut à 6217 heures de télévision
- De consommer 7 kg de pétrole soit 3,9 litres d'essence



10 bouteilles en PET triées par semaine évitent en un an :

- De rejeter 147 kg de CO₂ ce qui équivaut à 917 km en voiture
- De consommer 1149 KWH d'électricité ce qui équivaut à 7661 heures de télévision
- De consommer 20 kg de pétrole soit 11,3 litres d'essence



10 boîtes en carton ou 10 revues en papier triées par semaine évitent en un an :

- De rejeter 1 kg de CO₂ ce qui équivaut à 9 km en voiture
- De consommer 384 KWH d'électricité ce qui équivaut à 2558 heures de télévision
- De consommer 1,3 litres d'essence



10 cannettes en aluminium triées par semaine évitent en un an :

- De rejeter 54 kg de CO₂ ce qui équivaut à 336 km en voiture
- De consommer 207 KWH d'électricité ce qui équivaut à 1383 heures de télévision
- De consommer 7 kg de pétrole soit 3,9 litres d'essence



10 boîtes de conserves triées par semaine évitent en un an :

- De rejeter 78 kg de CO₂ ce qui équivaut à 490 km en voiture
- De consommer 812 KWH d'électricité ce qui équivaut à 5415 heures de télévision



10 bouteilles, pots et bocaux en verre triés par semaine évitent en un an :

- De rejeter 108 kg de CO₂ ce qui équivaut à 675 km en voiture
- De consommer 342 KWH d'électricité ce qui équivaut à regarder 2280 heures de télévision
- De consommer 7 kg de pétrole soit 3,9 litres d'essence

Quelques exemples



Rappels horaires d'ouverture déchetteries



■ **LILLEBONNE** (Parc d'activités du Manoir)

■ **BOLBEC** (ZA de Baclair)

■ **NOTRE DAME DE GRAVENCHON** (rue Jérôme Cardan)

> Du lundi au vendredi 10h-12h et 13h30-18h

Samedi 9h-12h et 13h30-18h

■ **MAULÉVRIER SAINTE GERTRUDE** (route de Caudebec-en-Caux)

> Lundi, mercredi et vendredi 14h-17h / 14h-19h en été*

Samedi 10h-12h et 14h-17h / 9h-12h et 14h-19h en été*

■ **LA MAILLERAYE SUR SEINE** (route de pont Audemer)

> Lundi 10h-12h / 9h-12h en été*

Mercredi et vendredi 14h-17h / 14h-19h en été*

Samedi 10h-12h et 14h-17h / 9h-12h et 14h-19h en été*

*période d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre



Besoin

d'informations ?

Si vous avez des questions concernant la collecte des déchets, les agents du secteur Rudologie sont à votre disposition :

- soit en vous rendant aux services techniques de la Communauté de communes Caux vallée de Seine
Parc d'activités du Manoir - 76170 Lillebonne
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.
- soit en contactant **les ambassadeurs du tri**
 - par téléphone au 02 32 84 53 62 ou 02 32 84 66 16
 - ou par e-mail à ambassadeursdutri@cauxseine.fr

1. Imprimer en recto-verso, demander à recevoir ses factures par mail, utiliser les feuilles comme brouillon, apposer le stop-pub sur sa boîte à lettres.
2. Faire son compost (en créant un amendement bio à partir de ses déchets).
3. Éviter les suremballages, préférer les éco-recharges (lessive), utiliser les cabas et autres sacs réutilisables, éviter les emballages individuels (chers et polluants), choisir les produits en vrac et au détail, limiter l'achat de produits jetables et à usage unique, préférer les piles rechargeables (1 pile rechargeable vaut jusqu'à 1000 piles normales).
4. Plutôt que de jeter, essayer de réparer, de donner, ou de réemployer (les vêtements en chiffons par exemple).

Trucs et astuces



Ce logo signifie que le matériau est recyclable.



Ce logo ne signifie pas obligatoirement que vos déchets peuvent être recyclés. Il indique simplement que l'industriel verse une cotisation à un organisme de recyclage comme Éco-Emballages.

Maison de l'intercommunalité
Allée du Catillon
76170 Lillebonne

Tél. : 02 32 84 40 40 - Fax : 02 32 84 40 41

www.cauxseine.fr



Les jours de collecte

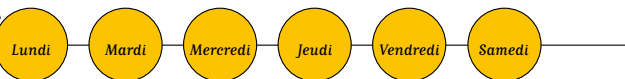
LES EMBALLAGES RECYCLABLES

- Bouteilles et flacons en plastique
- Boîtes métalliques
- Briques
- Cartonnettes
- Journaux / magazines



Collecte des emballages recyclable

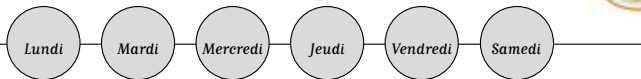
COCHEZ LE JOUR



LES ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des ordures ménagères

COCHEZ LE JOUR



LES EMBALLAGES EN VERRE

- Bouteilles en verre
- Pots en verre
- Bocaux en verre



DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SONT À VOTRE DISPOSITION SUR VOTRE COMMUNE

